



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX  
DES MONTS FAUCILLES**

**2 Bis le Calais  
88220 UZEMAIN  
Tel : 09.62.32.38.05  
Fax : 03.29.67.65.73  
Mail : [secretariat.siemf@orange.fr](mailto:secretariat.siemf@orange.fr)**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYDNICAL  
LE 24 JUIN 2023 A 10H**

**Présents (16)** : ANDRE MARIE CHRISTINE – BATTE KARINE - BERNARD LILIANE - BODEZ MICHEL – CHRISTOPHE AGNES - COLLOT ANTHONY - DESBIENDRAS PATRICK - DIDELOT BERNARD - DUVOID FREDERIC - GAUDE MICHEL - HUMBERT VINCENT – LEJEUNE PASCAL - MARANDEL FRANCOIS – MOLIN PASCAL - POUSIN CATHERINE – VILLEMIN CORINNE

**Procuration (5)** : M. GANTOIS PASCALE donne procuration à M. BATTE KARINE – M. LELARGE PASCAL donne procuration à M. LEJEUNE PASCAL – M. MIRE ADRIEN donne procuration à M. COLLOT ANTHONY – M. DEMURGER IGOR donne procuration à M. DESBIENDRAS PATRICK – M. CHRISTOPHE PIERRE donne procuration à M. CHRISTOPHE AGNES

**Absents excusés (2)** : M.LAN JEAN-PHILIPPE – M. GOBIN FRANCOIS

**Secrétaire** : Mr DUVOID FREDERIC

**1 - Approbation du compte rendu du 25 mars 2023 - 21 votants**

Approuvé sans remarque à l'unanimité des présents

**2 – Décision Modificative n°2023-1 – 21 votants**

Recettes de fonctionnement

Article 002 - Excédent de fonctionnement reporté : + 0.08 €

Dépenses de fonctionnement

Article 022 - Dépenses imprévues : - 0.08 €

**Le comité syndical, à l'unanimité des présents, approuve la décision modificative.**

**3 – Changement de locataire concernant la location du pylône du Lieudit « La Feugnotte » – 21 votants**

Le président fait part du projet de délibération concernant le nouveau locataire, la société VALOCÎME :

Objet : Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée ZR N°51, située Lieu Dit "La Feugnotte", commune de UZEMAIN (88220), à la société VALOCÎME SAS.

Monsieur Le Président informe les membres du Comité Syndical de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 45 m<sup>2</sup> environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ACCEPTE le principe de changement de locataire
- DECIDE de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 01/08/2025, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 45 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle cadastrée ZR N°51
- ACCEPTE le montant de l'indemnité de réservation de 600 € (200 € versés à la signature + 2 x 200 €/an)
- ACCEPTE une avance de loyer d'un montant de 6 000 € (versés à la signature), imputable à hauteur de 500 € par an et sur toute la durée de la convention (soit sur 12 ans)
- ACCEPTE un loyer annuel de 4 500 € brut (soit 4 000 € Net de la reprise d'avance comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + 0,5%
- AUTORISE Le Président à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÎME et tous documents se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré à UZEMAIN, le 24/06/2023

**Le comité syndical, à l'unanimité des présents, approuve le projet et autorise le président à signer la nouvelle convention de location.**

**4 – Demande du SIE des Monts Faucilles à ses communes adhérentes de réaliser des demandes d'informations lors des instructions de permis de construire/certificats d'urbanisme opérationnels et tout type de document d'urbanisme (PLU/PLUI/carte communale) – 21 votants**

Le président fait part de son projet de délibération concernant la réalisation de demande d'urbanisme à faire en AMONT au sein des services du Syndicat des Eaux à toutes les communes adhérentes :

Projet de délibération :

Objet : Réalisation d'une demande d'informations au SIE des Monts Faucilles en amont de toute instruction de permis de construire, certificat d'urbanisme opérationnel ou tout autre demande de document d'urbanisme (PLU/PLUI/carte communale)

Monsieur Le Président informe les membres du Comité Syndical, de la nécessité que les services du SIE des Monts Faucilles soient informés par les communes adhérentes en AMONT de toute nouvelle instruction de permis de construire, de certificat d'urbanisme opérationnel ou tout autre demande de document d'urbanisme afin de pouvoir s'assurer de toute faisabilité de projet ou non et de renseigner le passage des éventuelles conduites.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ADOPTE cette nécessité de formuler une demande d'informations auprès des services du SIE des Monts Faucilles en AMONT

Fait et délibéré à UZEMAIN, le 24/06/2023

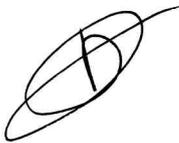
**Le comité syndical, à l'unanimité des présents, approuve le projet de délibération.**

## 5 - Informations et questions diverses :

- Effacement de dettes : Après validation par la commission de surendettement des Vosges, la Trésorerie nous demande de procéder à l'effacement de la dette M. MEUNIER/MME HOCHARD pour un montant de 110.75 € au compte 6542 « Créances éteintes »
- Marché public dans le cadre du projet de la rénovation du réseau Eau Potable : Suite au Dossier de Consultation des Entreprises réalisé par notre bureau d'études Consilium, l'appel d'offres a été publié le 8 juin avec une demande de réponse au 07 juillet 2023. Un nouveau comité sera nécessaire afin de valider les entreprises retenues.
- Installation panneaux photovoltaïques à la station : Devis de raccordement EDF/ENEDIS toujours en attente.
- Débat concernant les forages privés : attente retour du courrier de la Préfecture concernant l'adoption éventuelle d'une proposition de loi.

La séance est levée à 11h.

Le secrétaire de séance  
Frédéric DUVOID



Le président,  
Vincent HUMBERT



